

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

•1. La grammaire est l'art d'exprimer ses pensées par la parole et par l'écriture, conformément à l'usage et aux règles établies.

2. On exprime ses pensées par la parole au moyen des sons articulés de la voix.

3. On exprime ses pensées par l'écriture au moyen de certains caractères de convention qu'on nomme lettres.

•4. L'alphabet français est composé de vingt-cinq lettres, qu'on divise en *voyelles* ou *sons*, et en *consonnes* ou *articulations*.

•5. Les voyelles sont : *a, e, i, o, u*, et *y*. ces lettres sont ainsi nommées du mot *voix*, parce que, seules, elles forment une *voix*, un *son*.

6. On divise les voyelles en longues et en brèves.

7. Les voyelles longues sont celles que l'on prononce lentement : comme l'*a* dans *grâce*, l'*e* dans *fête*, etc.

8. Les voyelles brèves sont celles que l'on prononce rapidement et légèrement : comme l'*a* dans *trace*, l'*e* dans *demi*, l'*i* dans *vite*, etc.

•9. On distingue trois sortes d'*e* : l'*e* muet, l'*e* fermé et l'*e* ouvert.

•10. L'*e* muet est celui dont le son se fait à peine entendre, comme à la fin du mot *homme*, et quelquefois point du tout, comme le premier de *tutoiement*, et le second de *reniement*.